

MARCHE SIMPLIFIÉ

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

En application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique

Objet du marché:

Missions géotechniques préalables à l'installation des pompes de Cuinchy

Préambule

Afin de simplifier l'accès à la commande publique, le Syndicat Mixte pour le SAGE de la LYS (SYMSAGEL) met en place un document unique réunissant tous les éléments de la consultation. **Ce document simplifié vaut à la fois règlement de consultation, acte d'engagement et cahier des clauses particulières.**

Il est composé de:

- Partie A : procédure et modalités de mise en concurrence
- Partie B : descriptif du besoin (cahier des charges)
- Partie C : contrat et engagement des parties

Communication et échanges d'informations par voie électronique

NB pour les candidats, veuillez compléter les mentions suivantes afin de faciliter les échanges électroniques (Idéalement une boîte d'unité et un point de contact privilégié)

Nom et prénom :		
Qualité :		
Courriel(s) :		
Téléphone(s) :		

A.1 – Pouvoir adjudicateur et représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Nom de l'organisme : **Syndicat Mixte pour le SAGE de la LYS (SYMSAGEL)**

Point de contact :

Adresse : 138 bis, rue Léon Blum Code postal : 62290 Ville : NOEUX-LES-MINES

Tél : 03.61.40.00.60

Adresse Internet : symsagel@sage-lys.net

Le SYMSAGEL a pour mission de faciliter, à l'échelle du bassin de la Lys, la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

A.2 – Objet du marché et caractéristiques principales

Objet du marché : **Missions géotechniques préalables à l'installation des pompes de Cuinchy**

Type de marché : Prestation intellectuelle

Lieu d'exécution : Cuinchy / Givenchy-Les-La-Bassée

L'avis implique : Un marché public Un accord-cadre

Le maintien du niveau du canal sous la cote des Plus Hautes Eaux de Sécurité est capital pour le bassin versant de la Lys. La maîtrise de ce niveau relève d'une question de sécurité civile puisqu'une dizaine de milliers d'habitants de la plaine de la Lys est située à proximité du canal et sous son niveau. Une rupture de berge de cette voie d'eau pourrait emporter des conséquences sur la vie humaine.

Des moyens de pompage de grande ampleur (4m³/s) ont été mobilisés à Cuinchy lors des événements de novembre 2023 et janvier 2024 afin de maîtriser le niveau du Canal à Grand Gabarit

Cette installation a été rendue nécessaire en raison :

- des précipitations sur le bassin versant de la Lys qui ont fait progresser rapidement le niveau du canal en raison de nombreux rejets
- de l'impossibilité durant ces épisodes de délester le Canal vers le Delta de l'Aa et la Lys canalisée

La mise en place de ce dispositif a été rendue possible par une mobilisation sans précédente des moyens de sécurité civile mais également par la capacité de la Deûle à recevoir ces volumes dans la configuration de ces événements.

La manœuvre fut couronnée de succès puisqu'elle a permis de tenir le niveau du canal sur le bief Cuinchy-Fontinettes malgré un contexte particulièrement défavorable. Elle démontre l'intérêt d'une installation permanente dans l'ancienne écluse de Cuinchy d'un **3ème exutoire au bief Cuinchy-Fontinettes** disponible dès les premiers instants de la crise

Conscient de l'utilité d'une telle installation, le SYMSAGEL a immédiatement décidé d'étudier la faisabilité d'une telle installation. Les conclusions de cette étude valident la possibilité technique d'un volume de pompage compris entre 3 et 6m³/s réparti sur deux pompes de capacité équivalente.

L'**investissement**, estimé à 3,2 millions d'euros HT, est pris en charge par l'Etat.

Le 4 décembre 2024, le SYMSAGEL a désigné le bureau d'études Artélia pour conduire la mission de Maîtrise d'œuvre et pour l'accompagner dans la définition, la désignation, le suivi des prestataires des missions connexes nécessaires à la réalisation de cette mission.

La présente procédure porte sur la désignation d'une entreprise chargée de réaliser les missions géotechniques préalables

Options : NON OUI

Variantes : NON OUI

Prestations divisées en lots : NON OUI

A.3 – Procédure de passation

Type de procédure : procédure adaptée

Durée de consultations : Compte tenu de l'urgence de réaliser ces travaux largement médiatisée, la durée de consultation est réduite à 15 jours ouvrés

Date de publication : lundi 13 janvier 2025

Date et heure limites de remise des offres : vendredi 31 janvier 2025 à 17h00, délai de rigueur sous peine du rejet.

Délai minimum de validité des offres : 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

A.4 – Critères d'attribution - examen des candidatures et des offres

A.4.1 – Documents relatifs aux capacités des candidats et critères de sélection des candidatures

Le SYMSAGEL accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne, en lieu et place des documents suivants :

- La lettre de candidature : DC1 ou équivalent, intégrant la déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- La déclaration du candidat : DC2 ou équivalent
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années disponibles
- Une déclaration indiquant l'équipement dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- La présentation de 3 références en lien avec l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire

Au regard des documents transmis par le candidat, le SYMSAGEL apprécie les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats.

A.4.2 – Documents relatifs à l'offre technique et financière et critères de sélection des offres

Au titre de l'offre, le candidat remet :

1. Le présent contrat et ses annexes, complétés, datés et signés par un représentant habilité à représenter l'opérateur économique. Joindre la preuve de la capacité juridique du signataire (extrait K-Bis et le cas échéant délégation de pouvoir).
2. Une offre financière et technique présentant le détail des prix, et les éléments techniques justifiant de la qualification de l'entreprise et des moyens mis en œuvre par l'entreprise pour assurer les interventions prévues.
3. Un planning d'exécution de la prestation
4. Un RIB et une attestation d'assurance en cours de validité.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Le prix, apprécié par rapport à l'offre la moins disante.

Note = $20x$ (montant offre du candidat / montant offre moins disante)

20 %

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à **80 000€ HT**.

La valeur technique, appréciée au regard des références, des qualifications de l'entreprise et moyens mobilisés dans le cadre de cette mission– note sur /50

50 %

Le délai d'exécution de la prestation

Note = $30x$ (délai de l'offre du candidat / délai de l'offre moins disante) (en jours ouvrés)

30%

A.4.3 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur **se réserve la faculté d'engager des négociations** qui portent sur tout ou partie des éléments de l'offre et qui ont pour but d'amener le candidat à présenter une offre la plus intéressante possible. **Le pouvoir adjudicateur peut décider de négocier avec les candidats.**

Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'échange de courriels.

A l'issue de la négociation, les candidats remettent une nouvelle proposition écrite dans les délais précisés. Ces nouvelles propositions font l'objet d'une nouvelle analyse et d'un nouveau classement. En cas d'absence de réponse aux négociations, ne sera prise en compte pour l'analyse de l'offre que la dernière proposition présentée par le candidat. Le SYMSAGEL effectue un classement des offres après négociation au regard des critères d'attribution. Sont exclues du classement définitif les offres restées irrégulières, inacceptables et inappropriées après négociations.

A.4.4 – Autre

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, décider de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en sont informés par écrit.

A.5 – Renseignements complémentaires

A.5.1 – Groupement d'entreprises et/ou sous-traitance

Le marché est conclu avec un prestataire unique ou avec un groupement d'entreprises conjoint ou solidaire. Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

En cas de groupement ou de sous-traitance, les documents précités au A.4.1 sont à fournir pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant, à l'exception du formulaire DC1. Pour se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'un sous-traitant déclaré au stade de la remise de l'offre, le candidat doit remettre pour chaque sous-traitant la déclaration de sous-traitance modèle DC4, complétée, datée et signée par les personnes habilitées à représenter l'opérateur économique.

A.5.2 – Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir les renseignements d'ordre **administratif** qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard **3 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Point(s) de contact(s) : Julien DELATTRE - Téléphone : 06-45-16-66-55

Courriel(s) : julien.delattre@sage-lys.net

Pour obtenir les renseignements d'ordre **technique** qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard **3 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Point(s) de contact(s) : Benoit GOUPILLERE - Téléphone : 06-28-49-34-44

Courriel(s) : benoit.goupilliere@arteliagroup.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard **4 jours** avant la date limite de remise des offres.

A.5.3 – Modifications du marché simplifié

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au présent document et ses éventuelles annexes. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard **2 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

A.6 – Transmission des candidatures et des offres

A.6.1 – Conditions préalables

Le français est la seule langue à utiliser pour tous les documents et toutes les relations entre le pouvoir adjudicateur, ou ses représentants, et les candidats. Les offres sont établies **en euros**.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule sera ouverte la dernière offre reçue.

A.6.2 – Offre dématérialisée remise sur la plate-forme de dématérialisation KLEEKOON

La remise d'une offre par voie électronique aux adresses suivantes julien.delattre@sage-lys.net et benoit.goupilliere@arteliagroup.com, impérativement avant la date et l'heure limites.

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis.

La signature électronique des documents n'est pas exigée. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

A.7 – Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Lille,
5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039, 59014 Lille cedex.
Tél : +33 359542342. Fax : +33 359542445. E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr.
URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr/>

Partie B : description du besoin (cahier des charges)

1. CONTENU DE LA MISSION

L'exécution des campagnes de reconnaissance géotechnique seront de type :

- **G1+G2 AVP**
- **G2 PRO**
- **G4**

définies dans la norme **NF P 94-500 de novembre 2013**.

Il appartient au candidat de valider ou modifier la proposition des points de sondage (cf article 4) en fonction des éléments fournis pour la consultation.

Le programme de sondages ici présenté se base sur le plan masse de l'étude de faisabilité qui sera susceptible d'évoluer au grès des études d'AVP d'u maître d'oeuvre. Ainsi, nous précisons que la mission de maîtrise d'oeuvre vient de débuter et qu'un plan de masse plus précis, des coupes des principaux ouvrages et les descentes de charges seront transmis ultérieurement au candidat.

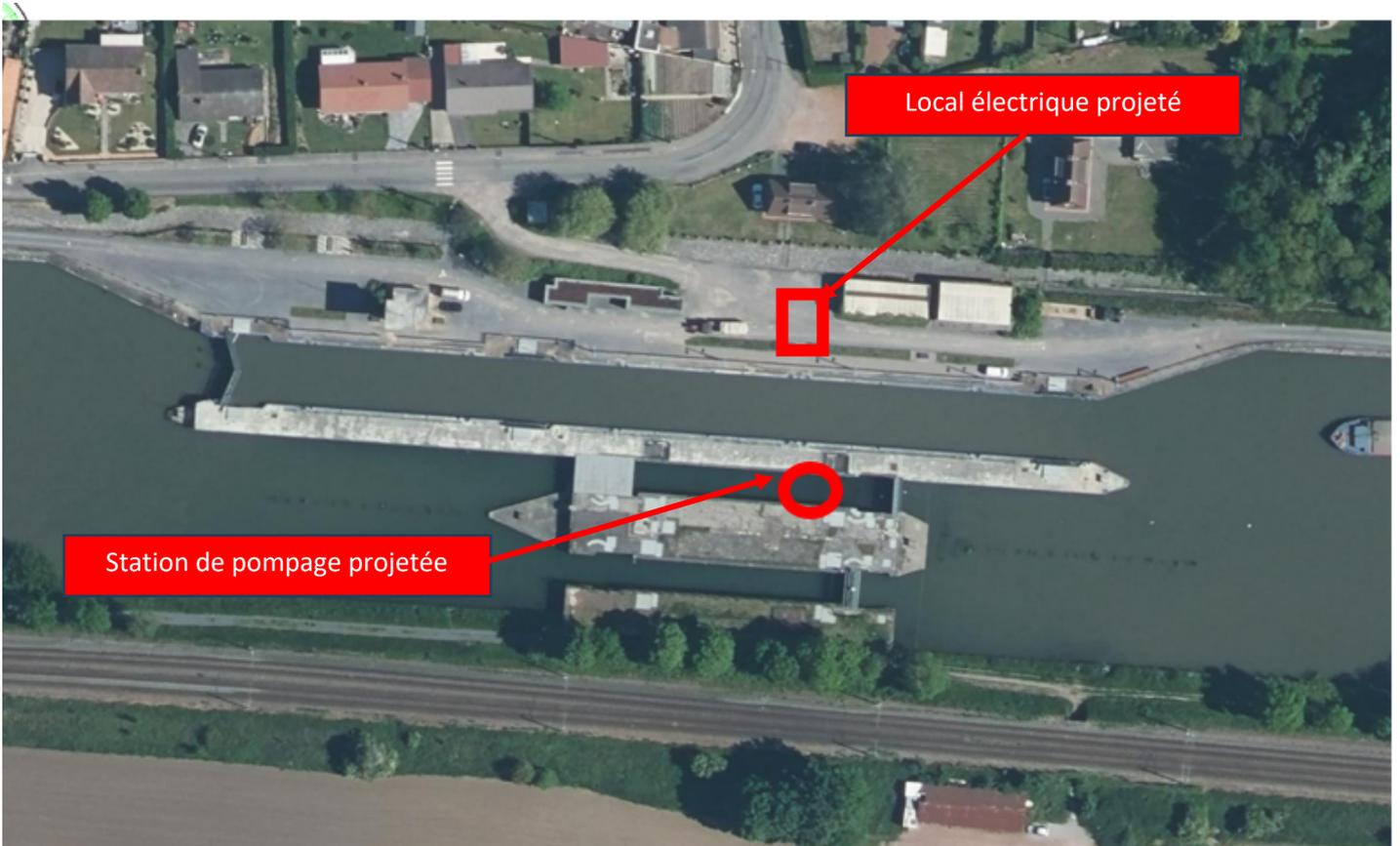
Ainsi, il devra prendre en compte dans son offre d'éventuelles modifications d'implantation des ouvrages.

Le titulaire est réputé, au jour de la remise de son offre, avoir effectué une reconnaissance d'ensemble des lieux et s'être pleinement rendu compte des difficultés de réalisation des travaux d'investigation demandés et de mise en œuvre de ses personnels et matériels.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES PROJETES

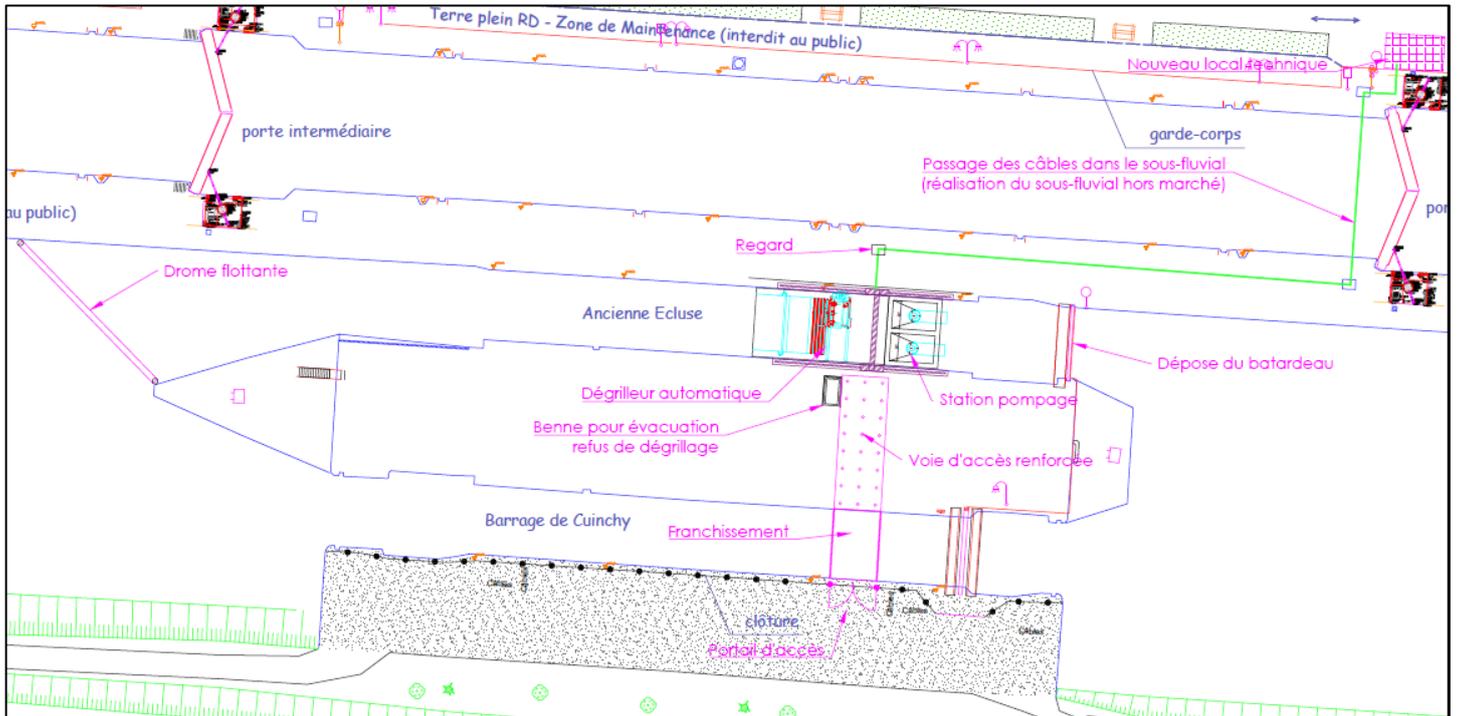
L'opération consiste à créer une station de pompage d'une capacité comprise entre 4 et 6 m³/s qui s'insérera dans le sas nord de l'ancienne écluse de Cuinchy datant des années 1930. La station sera composée d'une drome flottante, d'une grille fixe de protection, de deux pompes de forte débitance avec restitution dans le bief amont. Selon la technologie de pompage qui sera retenue, la station pourra être pourvue d'un dégrilleur automatique.

L'opération prévoit également la création d'une alimentation électrique dédiée pour les pompes, l'aménagement d'accès à la station de pompage et l'installation de moyens de manutention à demeure.



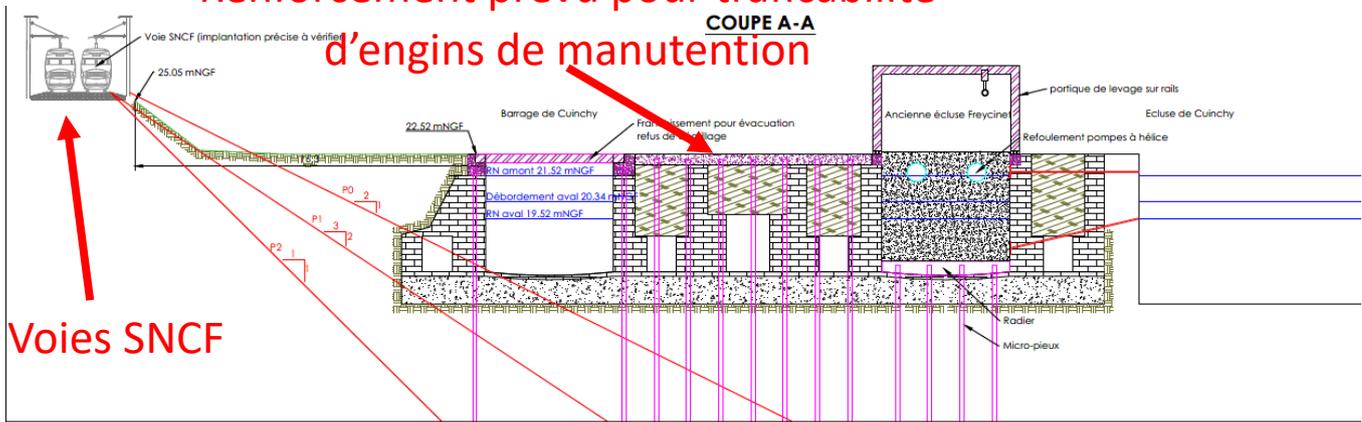
10e

Localisation des futurs ouvrages



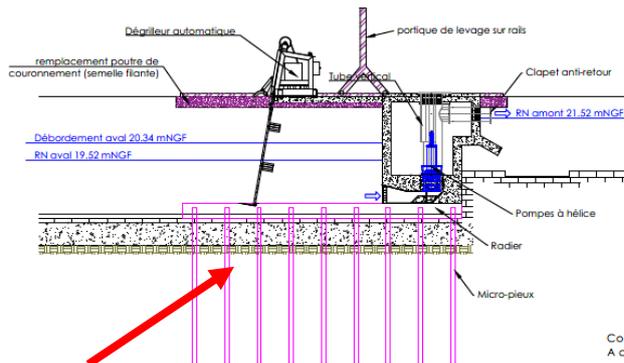
Esquisse de la station de pompage vue en plan

Renforcement prévu pour traficabilité d'engins de manutention



Voies SNCF

PROFIL EN LONG B-B



Cotations données à titre indicatif, obtenues à partir de plans historiques.
A confirmer par un levé topographique / bathymétrique.

Fondations profondes envisagées

Esquisses de la station de pompage vue en coupes

3. CONDITION DE TASSEMENT

Les conditions de tassement admissibles sont les suivantes :

- Tassement absolu : 2 cm
- Tassement différentiel : 1/500

4. PROGRAMME ET LOCALISATION DES SONDAGES GEOTECHNIQUES

Les travaux comprennent :

- la préparation des accès et la recherche des réseaux aériens et souterrains,
- les sondages de reconnaissance.

Le programme consiste en la réalisation de :

Sondages in situ :

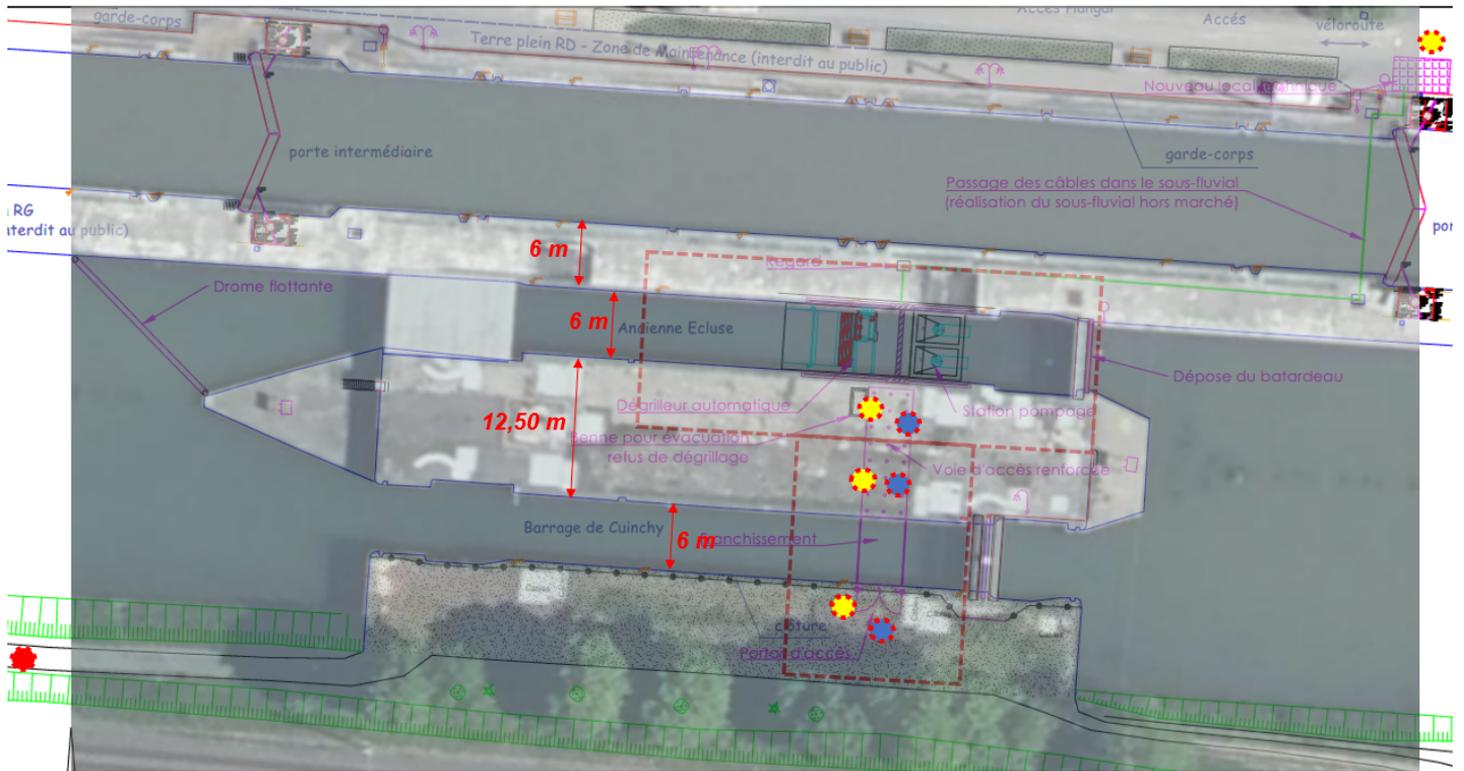
- 3 sondages carottés descendus à 20.0 m de profondeur ou au refus ;
- 3 sondages pressiométriques descendus à 20.0 m de profondeur ou au refus avec 9 essais répartis (à partir de 7.0 m de profondeur) ;
- Réalisation d'un sondage pressiométrique descendu à 15.0 m de profondeur ou au refus avec 10 essais répartis ;

- Réalisation d'un sondage destructif pour la réalisation de 2 essais de perméabilité de type LEFRANC sur le terre-plein ;
- Réalisation de 4 fouilles à la pelle mécanique limitées à 1.30 m de profondeur/TN ;

Essais de laboratoire :

- 2 classifications GTR : analyse granulométrique + une valeur au bleu (VBS) ;
- 4 Proctor et IPI pour objectif d'évaluer la capacité portante des sols constituant le chemin de halage

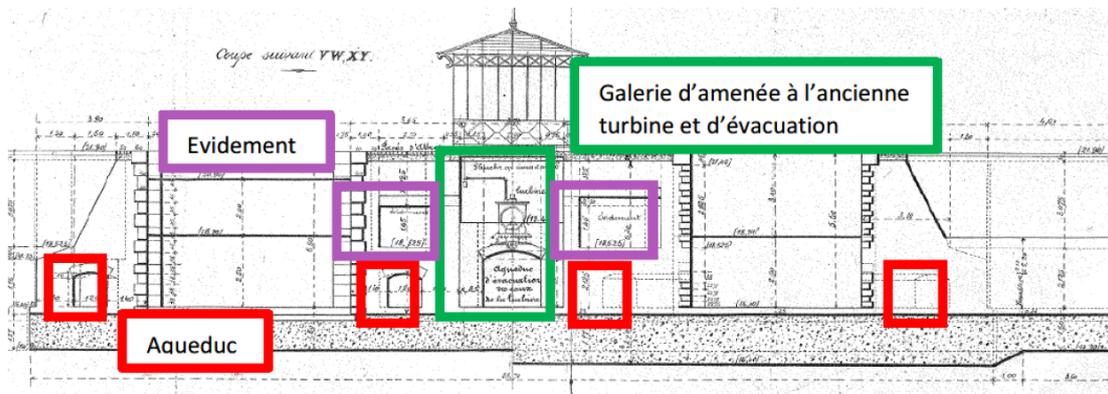
Un plan indicatif d'implantation des sondages est proposé ci-dessous. Il conviendra d'adapter ce plan aux contraintes locales si besoin.



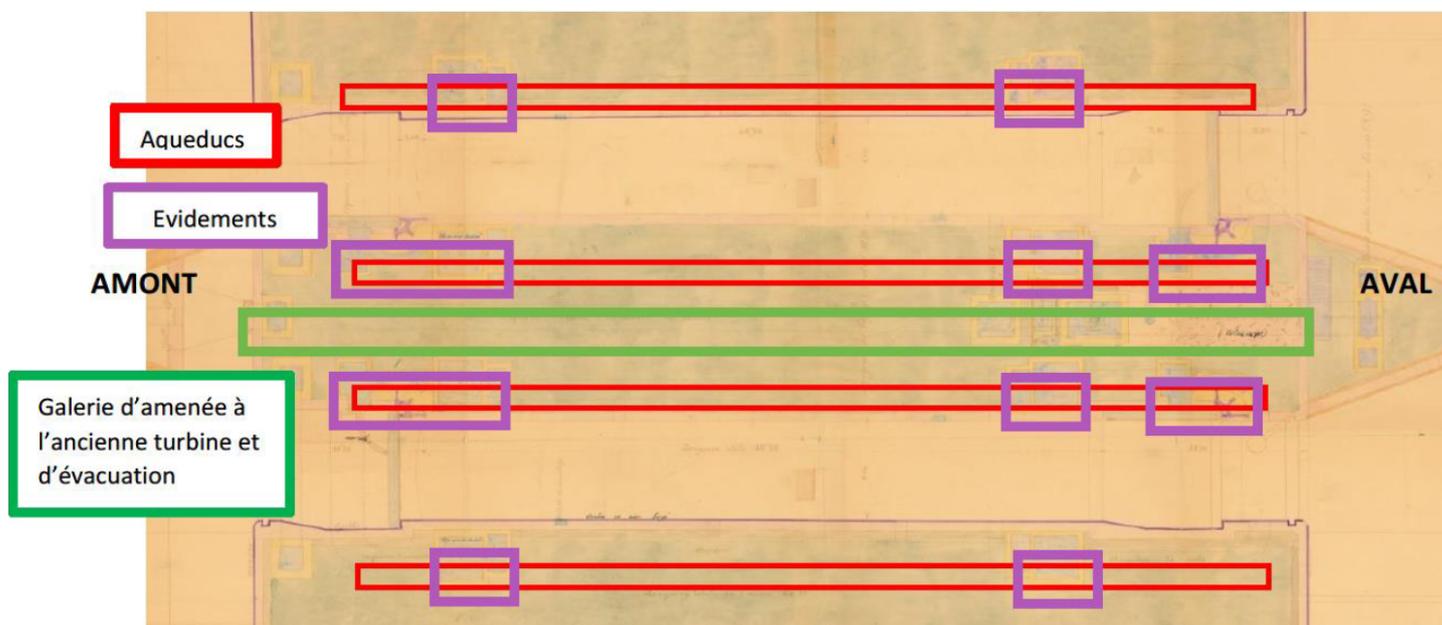
Plan de pré-localisation des sondages géotechniques proposé par ARTELIA

-  sondage carotté
-  sondages destructifs avec essais pressiométriques
-  Proctor + IPI : portance du chemin de halage pour les engins de chantier

Des zones de vides sont présentes dans le terre-plein et le bajoyer et correspondent à des aqueducs, évidements et une galerie d'amenée abandonnée (cf figures suivantes). Les sondages seront implantés de manière à les éviter



Evidements présents dans le terre-plein de l'ancienne écluse de Quinchy – vue en coupe



Evidements présents dans le terre-plein de l'ancienne écluse de Cuinchy – vue en plan

IMPORTANT : Les sondages imposés sont situés pour partie en bordure du canal d'Aire et pour partie sur un ancien ouvrage en maçonnerie localisé au centre d'un canal inaccessible par voie terrestre. Une voie ferrée est présente à proximité immédiate du site au sud. Il appartiendra à l'entreprise de définir judicieusement les positions des sondages afin, d'une part de respecter les ouvrages en exploitation (écluse à grand gabarit et la voie ferrée) sans perturbation de la continuité de service, respect des règles de sécurité et d'autre part d'obtenir et d'interpréter des résultats significatifs de la totalité de la parcelle.

Il appartient également au titulaire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des services ou organismes susceptibles de lui apporter des éléments d'information au plan local des travaux projetés. La banque publique du Sous-sol du B.R.G.M. (B.S.S.) qui récapitule toutes les informations des forages recensés au Code Minier peut être une source de renseignements.

5. COMPTE RENDU FACTUEL DES INVESTIGATIONS

Le titulaire devra établir un rapport donnant les résultats obtenus lors des travaux de reconnaissance et la réalisation des essais, analyses et interprétation des résultats.

Le rapport de reconnaissance des sols comprendra au moins :

- Un compte-rendu décrivant les méthodes employées, les difficultés éventuellement rencontrées, la fiabilité des résultats obtenus et des commentaires sur l'interprétation qu'il est possible d'en faire,
- Les plans de situation et d'implantation des différents forages, essais et prélèvements,
- Les coupes de sondages intégrant les résultats d'identification des sols et le niveau d'eau relevé au moment du sondage,
- Les résultats des essais en place avec les courbes traduisant les résultats sous forme de diagrammes,
- En annexe seront joints les minutes opérateurs des essais et les graphes de dépouillement de chacun des essais, les bulletins analytiques du laboratoire,
- Les résultats complets des essais réalisés en laboratoire.

6. MODE D'EXECUTION DES INVESTIGATIONS ET ETUDES – PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

a. PROGRAMME D'EXECUTION

Un programme détaillé d'exécution des travaux de reconnaissance géotechnique sera établi par l'entrepreneur sur la base du programme fixé dans le présent cahier des charges.

Il indiquera les moyens humains et matériels qu'il compte utiliser, les modes opératoires des essais et les procédures qu'il compte mettre en œuvre pour l'exécution des différentes tâches. L'entrepreneur précisera les dispositions techniques qu'il compte mettre en œuvre pour accéder aux différents points de sondage. Il comportera un planning détaillé faisant apparaître les dates limites d'exécution des travaux et de remise de documents en tenant compte des délais définis dans l'acte d'engagement.

Les procédures de réalisations des sondages de reconnaissances, des prélèvements, transports et stockages des échantillons, des essais in situ et en laboratoire doivent être conformes aux normes en vigueur.

b. ACCES AUX SITES DES SONDAGES

L'attention du titulaire est attirée sur le fait que les travaux pour accéder au site des sondages sont à sa charge. Le titulaire fera son affaire de l'ensemble des coûts afférents à l'amenée/repli de son matériel de sondage, notamment ceux localisés sur le terre-plein central de l'ancienne écluse. L'installation d'une grue en rive gauche n'est pas envisageable du fait de la proximité des voies SNCF et du chemin d'accès trop étroit. Le grutage depuis la rive droite côté nord est à privilégier moyennant une grue mobile longue portée.

En particulier, le titulaire doit réaliser des avant-trous au droit de ses implantations de sondage pour vérifier l'absence ou non de canalisations enterrées.

Il est par ailleurs le titulaire devra se rapprocher du SYMSAGEL et VNF pour définir précisément les conditions d'accès et de réalisation des essais et prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité de son chantier.

Le titulaire maintiendra en permanence en bon état de propreté les chaussées des voies publiques empruntées pour les transports divers, ainsi que tous les abords des chantiers et les voies sur le site du projet.

Il prendra toutes précautions pour éviter les dépôts de boues sur les voies publiques empruntées par son matériel. Il effectuera si nécessaire, à sa charge, les nettoyage des voies.

c. SONDAGES ET ESSAIS IN SITU

Les feuilles de sondages et essais in situ comporteront les éléments suivants :

- la désignation du chantier,
- le nom, l'adresse de l'entreprise de forage,
- le nom du responsable sondeur,
- la numérotation du forage et la référence du plan de situation permettant de le repérer, les coordonnées X, Y (Lambert) et Z (NGF),
- la date de début et de fin d'exécution,
- la date d'exécution des essais,
- la description des terrains traversés,
- la ou les méthodes de foration avec leur profondeur d'utilisation et la nature de l'outil utilisé,
- le ou les diamètres des trous,
- le diamètre, la longueur des tubages utilisés,
- l'indication du fluide de foration éventuellement utilisé,
- les observations concernant les arrivées d'eau ou pertes de fluide de forage,
- tout incident survenu pendant les travaux,
- tout arrêt de sondage et sa durée,
- le niveau d'eau dans le forage en début et fin d'exécution, après stabilisation,
- les résultats des essais.

d. D.I.C.T.

A réception de l'ordre de service prescrivant de démarrer les travaux, le titulaire du marché doit procéder à la déclaration d'intention de commencer les travaux à l'exploitant intéressé. La réponse du concessionnaire sera jointe avec les plans correspondants au compte rendu des travaux.

Avant le démarrage, le titulaire organisera une réunion sur place, avec l'exploitant, le maître d'ouvrage, le représentant du maître d'œuvre dûment prévenus 5 (cinq) jours auparavant, de manière à faire le point sur les sites où les réseaux seraient susceptibles de déplacer les implantations théoriques des reconnaissances et pour définir les modalités d'intervention.

Aussi, le prestataire devra d'assurer de disposer de toutes les autorisations légales pour les diverses investigations qu'il devra effectuer, notamment en domaine privé, et contacter les services exploitants pour obtenir les plans nécessaires (D.I.C.T.). Leur repérage devra impérativement être fait sur le site avant toute intervention.

e. REMISE EN ETAT DES LIEUX

Après chaque sondage, les trous seront soit rebouchés immédiatement, soit systématiquement protégés après exécution ou en fin de journée, ceci à la charge du titulaire. Ce dernier procédera également à l'élimination des produits de la foration. Le titulaire devra prendre toutes dispositions et mesures nécessaires pour minimiser les dégradations du site.

Tous les terrains utilisés (accès et zones de sondage) seront débarrassés des matériels installés, des matériaux stockés et de tous résidus d'exploitation.

7. PLAN GENERAL D'IMPLANTATION ET PIQUETAGE DES SONDAGES

a. SYSTEME DE REFERENCE

Les plans sont établis par référence au système Lambert CC50. Les cotes de nivellement indiquées sur les plans sont celles du nivellement général de la France (IGN 69).

b. PLAN GENERAL D'IMPLANTATION DES SONDAGES

Le titulaire procédera à l'implantation précise des sondages avant démarrage des travaux sur la base d'une reconnaissance préalable du site.

Les plans d'implantation définitifs seront produits à l'échelle du 1/500ème et soumis à l'agrément du Maître d'ouvrage avant démarrage des travaux de reconnaissance sur le terrain.

c. PIQUETAGE DES SONDAGES

Le titulaire procédera, à ses frais, à l'implantation sur site de l'ensemble des sondages, puis au nivellement des têtes de sondages et à leur report sur les plans topographiques au 1/500ème dont le fond sera fourni par le Maître d'ouvrage sous format numérique (DWG).

Tolérances :

- Planimétrie : $\pm 0,10$ m à terre, 0,50 m en rivière
- Altimétrie : $\pm 0,10$ m.

d. ORGANISATION ET CONTROLE DES TRAVAUX

L'entrepreneur maintiendra en permanence sur le chantier pendant les travaux de reconnaissance géotechnique, le responsable des opérations de sondage désigné dans son offre.

8. CADRE DE LA DECOMPOSITION DES PRIX

Désignation des prestations	U	Quantité	PU	Montants (euros HT)
Mission G1+G2 AVP				
Missions de bureau				
Prise en charge de l'opération (préparation, implantation, DT...)	F	1		
Rédaction du rapport d'études : G1+G2 AVP	F	1		
Investigations géotechniques				
Amené et repli du matériel / déplacement du personnel y compris grutage ou barge	F	1		
Mise en place de la sondeuse sur point de forage	U	4		
Sondage de reconnaissance pour essais pressiométriques de 0 à 20 ml de profondeur	ml	60		
Sondage de reconnaissance pour essais pressiométriques de 0 à 15 ml de profondeur	ml	15		
Essai pressiométrique standard	U	37		
Mise en place de la machine pour sondage carotté	U	3		
Forage carotté, avec enregistrement des paramètres + prélèvement d'échantillons non remaniés de 0 à 20 ml de profondeur	ml	60		
Essai de perméabilité type Lefranc réalisés dans sondage carotté	U	2		
Investigations en laboratoire				
Classification GTR	U	2		
Essai Proctor IPI	U	4		
Essais de perméabilité type Lefranc réalisés dans les carottages	U	2		
TOTAL G1+G2 AVP				
Mission G2 PRO				
Rédaction du rapport d'étude G2 PRO	U	1		
Investigations complémentaires nécessaires au projet (à décrire par le géotechnicien)				
TOTAL G2 PRO				
TOTAL G4 (y compris 4 visites et compte-rendu)				
TOTAL G2 AVP +G2 PRO + G4				

Partie C : Contrat et engagement des parties

C.1 – Identification de l'entreprise ou du groupement d'entreprises *(à compléter par le candidat)*

- Entreprise seule**
 Groupement conjoint avec mandataire solidaire **Groupement solidaire**

Entreprise seule ou cotraitant n°1 (mandataire en cas de groupement)	
Nom et forme juridique :	
Nom et prénom du représentant :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
Nom de banque :	
IBAN :	
BIC :	<i>(joindre un RIB)</i>
N° SIRET :	
N° TVA intra-communautaire :	

Cotraitant n°2 (en cas de groupement)	
Nom et forme juridique :	
Nom et prénom du représentant :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
Nom de banque :	
IBAN :	
BIC :	<i>(joindre un RIB)</i>
N° SIRET :	
N° TVA intra-communautaire :	

C.2 – Marché à prix unitaire et forfaitaire

Joindre le devis détaillé à l'offre

C.2.2 – Evaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte de la décomposition des prix

Montant hors T.V.A en chiffres :	
Taux de TVA :	%
Montant T.T.C en chiffres :	
Montant T.T.C en lettres :	

C.2.3 – Durée du marché et délai d'exécution

Durée du marché	La durée du marché est de 4 mois à compter de la notification du marché .
Période de préparation	Le délai de préparation est fixé à 2 semaine à compter de la date de notification du marché. Ce délai n'est pas compris dans la période d'exécution.
Délai(s) d'exécution	<p>Le délai d'exécution et de rendu pour les études géotechniques sont à compter de la délivrance de l'ordre de service par le Maître d'Ouvrage par phase :</p> <ul style="list-style-type: none">• G2-AVP sera de 7 semaines ;• G2-PRO sera de 4 semaines ; <p>Le délai de rendu pour les études géotechniques G4-exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">• Fiches VISA sur l'étude d'EXE des ouvrages géotechniques, sous 2 semaines ;• Compte rendu de visite chantier sous 48h après la visite du chantier.

C.2.4 – Pénalités spécifiques autres que celles prévues à l'article C.3 du présent contrat

En dérogation à l'article 14 du CCAG-PI, une pénalité forfaitaire de 100 € HT sera appliquée par jour calendaire de retard dans la remise du rapport en version informatique.

Cette pénalité est appliquée sans mise en demeure sur simple constat de carence. Le nombre de jours de retard est obtenu par différence entre la date effective de remise du document et la date limite.

Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG-PI, le titulaire n'est pas exonéré des pénalités dont le montant total ne dépasse pas 300 euros.

C.2.5 – Clauses financières et comptables

Paiement	<p>Adresse de facturation : Syndicat Mixte pour le SAGE de la LYS (SYMSAGEL) - 138 bis, rue Léon Blum - 62290 NOEUX-LES-MINES</p> <p>Par virement bancaire au(x) compte(s) mentionnés par le titulaire (joindre un RIB).</p> <p>Conditions de règlement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'avance forfaitaire.- Le règlement peut s'effectuer à l'avancement des missions sur validation des factures par le MOE (Artelia)- Les factures doivent impérativement être déposées sur la plateforme CHORUS <p>Les factures font apparaître distinctement, les mentions légales obligatoires (noms ou raison sociale du titulaire, numéros SIREN ou SIRET, forme juridique et capital social de la société, numéro de TVA intra communautaire, etc.) ainsi que le numéro d'engagement communiqué lors de la commande.</p>
----------	--

Variation des prix**Les prix sont fermes et définitifs.****C.3 – Conditions générales applicables au présent marché**

Le Cahier des Clauses Administratives Générales de prestations intellectuelles (CCAG-PI) en vigueur s'applique sauf dérogations listées ci-dessous.

C.4 – Signature des parties **Liste des pièces à valeur contractuelle**

Par dérogation à l'article CCAG PI, les pièces constitutives du marché sont :

- le présent document simplifié
- le Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux marchés publics de prestation intellectuelle (CCAG-PI arrêté du 30 mars 2021)
- L'offre financière et technique du candidat
- Le planning d'exécution de la prestation
- les actes spéciaux de sous-traitance

 Proposition de l'opérateur économique (à compléter et à signer par une personne dûment habilitée) :

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques du présent document et de ses annexes, j'accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les travaux demandés.

Nom, Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

 Acceptation de l'offre par le représentant du pouvoir adjudicateur :

Représentant du pouvoir adjudicateur	Lieu et date de signature	Signature

 Notification du marché

Reçu la présente notification le

Signature du titulaire :